

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2021

|||||

DES MARGES ÉLEVÉES, SANS LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (« rapport de gestion ») de PrairieSky Royalty Ltd. (« PrairieSky » ou la « Société ») doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités aux 30 septembre 2021 et 2020 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos à ces dates (les « états financiers consolidés résumés intermédiaires ») et avec les états financiers consolidés annuels audités aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion est établi en date du 25 octobre 2021.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les informations comparatives ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l'« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et sont présentés en dollars canadiens. PrairieSky touche des produits de redevances sur sa production; ainsi, les volumes de production bruts et les volumes de production nets sont équivalents.

Certaines mesures utilisées dans le présent document n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et sont donc considérées comme étant des mesures non conformes aux PCGR. Le secteur pétrolier et gazier ainsi que PrairieSky utilisent couramment des mesures non conformes aux PCGR pour fournir aux investisseurs éventuels des renseignements supplémentaires concernant la liquidité de la Société et sa capacité à générer des fonds pour financer ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR comprennent les produits d'exploitation nets, les produits d'exploitation nets par bep, la marge d'exploitation, les charges administratives en trésorerie, les charges administratives en trésorerie par bep et la dette nette. Des renseignements supplémentaires figurent à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion renferme les abréviations des mesures volumétriques suivantes : baril(s) (« b ») par jour (« b/j »), baril(s) d'équivalent pétrole (« bep ») par jour (« bep/j »), millier(s) de pieds cubes (« kpi³ ») et million(s) de pieds cubes (« Mpi³ ») par jour (« Mpi³/j »). Le bep est une mesure sectorielle servant à résumer la quantité d'équivalent énergétique contenue dans un baril de pétrole brut. Se reporter à la rubrique « Mise en garde » du présent rapport de gestion pour obtenir des explications plus détaillées des conversions énergétiques.

Les lecteurs devraient également prendre connaissance de la rubrique « Mise en garde » à la fin du présent document, laquelle donne des renseignements sur les énoncés prospectifs, sur les conversions du gaz naturel, du pétrole brut et des liquides de gaz naturel (« LGN ») ainsi que sur les devises, et précise les références à PrairieSky.

Résultats financiers et résultats d'exploitation

(en millions de dollars, sauf les données par action et sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
RÉSULTATS FINANCIERS				
Produits	78,1 \$	43,5 \$	207,4 \$	124,4 \$
Fonds provenant des activités d'exploitation	66,2	37,9	171,6	105,7
Par action – de base et après dilution ¹⁾	0,30	0,16	0,77	0,46
Bénéfice net	33,7	9,4	79,6	17,6
Par action – de base et après dilution ¹⁾	0,15	0,04	0,36	0,08
Dividendes déclarés ²⁾	20,0	13,4	49,0	72,7
Par action	0,09	0,06	0,22	0,315
Acquisitions	190,1	–	241,8	6,7
Dette nette ³⁾	187,7	66,2	187,7	66,2
Rachats d'actions ordinaires	8,0	81,8	21,2	90,9
Actions en circulation				
Actions en circulation à la clôture de la période	221,7	223,3	221,7	223,3
Nombre moyen pondéré – de base	222,2	229,8	222,7	231,7
Nombre moyen pondéré – après dilution	222,6	230,2	223,1	232,2
RÉSULTATS D'EXPLOITATION				
Volumes de production génératrice de redevances				
Pétrole brut (b/j)	7 535	6 572	7 281	7 061
LGN (b/j)	2 603	2 473	2 573	2 667
Gaz naturel (Mpi ³ /j)	58,4	58,2	58,8	60,7
Production génératrice de redevances (bep/j) ⁴⁾	19 871	18 745	19 654	19 845
Prix réalisés				
Pétrole brut (\$/b)	72,63	41,11	65,24	36,82
LGN (\$/b)	42,03	21,43	36,86	21,92
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,90	1,62	2,61	1,52
Total (\$/bep) ⁴⁾	41,57	22,27	36,83	20,71
Produits d'exploitation nets par bep³⁾	38,56	19,89	33,64	17,75
Fonds provenant des activités d'exploitation par bep	36,21	21,98	31,98	19,44
Prix de référence du pétrole				
West Texas Intermediate (WTI) (\$ US/b)	70,56	40,93	64,82	38,32
Pétrole léger non sulfuré d'Edmonton (\$/b)	83,78	49,80	75,88	43,70
Écart de prix du pétrole brut Western Canadian Select (WCS) par rapport au WTI (\$ US/b)	(13,58)	(9,09)	(12,51)	(13,69)
Prix de référence du gaz naturel				
Indice mensuel AECO (\$/kpi ³)	3,54	2,15	3,11	2,07
Indice quotidien AECO (\$/kpi ³)	3,60	2,27	3,28	2,10
Taux de change (\$ US / \$ CA)	0,7939	0,7511	0,7995	0,7393

1) Le bénéfice net et les fonds provenant des activités d'exploitation par action ordinaire sont calculés à partir du nombre moyen pondéré, de base et après dilution, d'actions ordinaires en circulation.

2) Un dividende de 0,09 \$ par action ordinaire a été déclaré le 7 septembre 2021. Le dividende a été versé le 15 octobre 2021 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2021.

3) La dette nette et les produits d'exploitation nets par bep sont définis à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

4) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

Aperçu des résultats

FAITS SAILLANTS

Les principaux faits saillants financiers de PrairieSky pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 (le « troisième trimestre de 2021 ») sont les suivants :

- Les produits ont totalisé 78,1 millions de dollars, dont des produits tirés de la production génératrice de redevances de 76,0 millions de dollars, des produits locatifs de 1,1 million de dollars, une contrepartie sous forme de primes de 0,7 million de dollars et d'autres produits de 0,3 million de dollars.
- Les fonds provenant des activités d'exploitation ont totalisé 66,2 millions de dollars (0,30 \$ par action, de base et après dilution).
- La production génératrice de redevances s'est établie en moyenne à 19 871 bep/j (51 % de liquides), à savoir des volumes de production génératrice de redevances moyens de 7 535 b/j de pétrole brut, de 2 603 b/j de LGN et de 58,4 Mpi³/j de gaz naturel.
- Les dividendes déclarés se sont chiffrés à 20,0 millions de dollars (0,09 \$ par action).
- La Société a racheté aux fins d'annulation 586 900 actions ordinaires au prix moyen pondéré de 13,71 \$ chacune, pour une contrepartie totale de 8,0 millions de dollars aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »).
- Le 19 juillet 2021, la Société a conclu l'acquisition d'une redevance dérogatoire brute visant des terrains situés dans la région de Marten Hills Clearwater en Alberta (l'« acquisition de Marten Hills ») pour une contrepartie en trésorerie de 155,0 millions de dollars.
- Le 25 août 2021, la Société a conclu l'acquisition d'un portefeuille de redevances comprenant des titres miniers en fief et des terrains visés par des droits de redevances, situés principalement dans le centre de l'Alberta, pour 34,8 millions de dollars avant les ajustements.
- Le 29 septembre 2021, la Société a fait passer sa facilité de crédit (définie aux présentes) à 425 millions de dollars, celle-ci pouvant être majorée jusqu'à 500 millions de dollars, et reporté la date d'échéance au 28 février 2025. De plus, la Société a intégré un mécanisme de tarification lié à la notation d'une tierce partie sur le plan de la durabilité afin d'établir une facilité de crédit liée à la durabilité.

Les principaux faits saillants financiers de PrairieSky pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (le « cumul 2021 ») sont les suivants :

- Les produits ont totalisé 207,4 millions de dollars, dont des produits tirés de la production génératrice de redevances de 197,6 millions de dollars, des produits locatifs de 4,1 millions de dollars, une contrepartie sous forme de primes de 4,4 millions de dollars et d'autres produits de 1,3 million de dollars.
- Les fonds provenant des activités d'exploitation ont totalisé 171,6 millions de dollars (0,77 \$ par action, de base et après dilution).
- La production génératrice de redevances s'est établie en moyenne à 19 654 bep/j (50 % de liquides), à savoir des volumes de production génératrice de redevances moyens de 7 281 b/j de pétrole brut, de 2 573 b/j de LGN et de 58,8 Mpi³/j de gaz naturel.
- Les dividendes déclarés se sont chiffrés à 49,0 millions de dollars (0,22 \$ par action).
- La Société a racheté aux fins d'annulation 1 567 900 actions ordinaires au prix moyen pondéré de 13,52 \$ chacune, pour une contrepartie totale de 21,2 millions de dollars aux termes de l'offre publique de rachat.

- Le 23 février 2021, la Société a conclu l'acquisition d'un portefeuille de redevances pour une contrepartie en trésorerie de 45,0 millions de dollars, avant les ajustements, comprenant des titres miniers en fief et des terrains visés par des droits de redevances dans l'Ouest canadien, ainsi que la propriété d'une base de données sismiques offrant un complément aux biens générateurs de redevances existants de la Société et aux actifs acquis.

PERSPECTIVES DE PRAIRIESKY POUR 2021

Puisque la direction ne fournit aucune prévision, ce commentaire porte uniquement sur l'environnement économique général dans lequel évoluait la Société à la date du présent rapport de gestion. La pandémie causée par le nouveau coronavirus (« COVID-19 ») continue d'avoir des répercussions majeures sur l'économie mondiale en 2021; cependant, les prix de référence de toutes les marchandises sont remontés à des niveaux supérieurs à ceux d'avant la pandémie, ce qui a eu une incidence favorable sur les tiers producteurs et, par ricochet, sur PrairieSky. Il est difficile de prévoir à quel moment l'économie retrouvera sa pleine vigueur, étant donné que les perspectives générales quant à la demande de pétrole brut sont grandement tributaires de la situation entourant la COVID-19 et de la propagation des variants, des campagnes de vaccination, de l'évolution des restrictions sociales et de la reprise des activités normales des entreprises. Les prix de référence du pétrole brut ont réagi favorablement au maintien des baisses de production par les acteurs mondiaux et à la reprise de l'économie mondiale, et la demande de gaz naturel tout comme son prix restent élevés, mais le risque de volatilité subsiste. La direction continue de surveiller les prix des marchandises, les taux de change, les niveaux d'activité dans le secteur et les dépenses d'investissement prévues par les tiers pour le reste de 2021 et par la suite. Comme PrairieSky n'exerce aucun pouvoir opérationnel sur les dépenses d'investissement effectuées sur ses terrains, il lui est difficile de prévoir avec un haut degré de certitude les niveaux d'activité et le calendrier des activités.

Stratégie de PrairieSky

La Société a pour objectif de générer des flux de trésorerie importants et des rendements pour ses actionnaires au moyen d'un investissement indirect dans le pétrole brut et le gaz naturel qui présente un risque et un coût relativement faibles pour la Société. Dans le but d'atteindre cet objectif, la Société : i) se concentre sur les activités de location et la croissance interne de ses produits tirés de la production génératrice de redevances provenant des biens générateurs de redevances; ii) surveille et gère de manière proactive son portefeuille de biens générateurs de redevances afin d'assurer le respect par les tiers des conditions des baux et des dispositions contractuelles (y compris des obligations relatives aux puits de limite); iii) gère les coûts qu'elle peut contrôler; et iv) profite d'occasions d'affaires stratégiques choisies qui présentent un risque relativement faible pour la Société et qui ont un effet relatif pour les actionnaires. La Société a l'intention de distribuer, au fil du temps, la majeure partie de ses flux de trésorerie aux actionnaires sous forme de dividendes ainsi que de rachats et d'annulations d'actions.

PrairieSky continue de faire preuve de rigueur dans sa stratégie et son modèle d'affaires, lequel génère des marges d'exploitation élevées à toutes les étapes du cycle des marchandises. La direction poursuit la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques, notamment la surveillance proactive de la conjoncture économique, un programme proactif et suivi de conformité et de recouvrements, l'attention particulière portée aux coûts contrôlables et une approche rigoureuse en matière d'acquisitions. PrairieSky affiche systématiquement un bilan solide et maintient une structure du capital prudente. Le 19 juillet 2021, la Société a annoncé que le conseil avait majoré le dividende trimestriel de 38 % pour le porter à 0,09 \$ par action ordinaire à compter de la date de clôture des registres du 30 septembre 2021.

Aperçu des activités

PRAIRIESKY ROYALTY

Les actifs de PrairieSky comprennent un portefeuille diversifié, tant au plan géologique qu'au plan géographique, de terrains en fief (définis aux présentes) qui englobe environ 8,2 millions d'acres visés par des droits pétroliers et/ou gaziers et environ 8,1 millions d'acres de terrains visés par des DRDB (définis aux présentes) ainsi que d'autres biens-fonds (collectivement, les « biens générateurs de redevances »).

Les biens générateurs de redevances se composent de ce qui suit : i) des titres miniers en fief simple visant des terrains prometteurs pour le pétrole, le gaz naturel, les LGN et d'autres minéraux, situés principalement dans le centre et le sud de l'Alberta et l'ouest de la Saskatchewan (les « terrains en fief »); ii) des droits de bailleur sur les baux en cours en ce qui concerne certains terrains en fief (les « droits de bailleur »); et iii) des droits de redevances dérogatoires sur le pétrole brut et le gaz naturel, des droits de redevances dérogatoires brutes, des participations au bénéfice net et des paiements sur la production (« les DRDB ») sur des terrains (les « terrains visés par des DRDB ») situés dans l'Ouest canadien.

PrairieSky s'attache à encourager des tiers à mettre en valeur activement les biens générateurs de redevances et à étoffer son portefeuille de redevances en recherchant sous un angle stratégique des actifs générateurs de redevances qui lui offrent un potentiel d'accroissement de la valeur à moyen et à long termes. La Société ne mène pas directement d'activités de prospection, de mise en valeur ou de production de pétrole, de LGN ou de gaz naturel. La Société tire plutôt des produits de la production génératrice de redevances découlant de la mise en valeur, par des tiers, des biens générateurs de redevances au fur et à mesure que du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel sont produits à partir de ces biens. Les activités d'exploitation de PrairieSky englobent les produits de redevances tirés du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel produits sur les biens générateurs de redevances. Les produits tirés de la production génératrice de redevances de la Société proviennent : i) des droits de bailleur à l'égard des terrains en fief loués à des tiers par la Société sur lesquels le preneur à bail verse au bailleur des redevances; et ii) des DRDB sur les terrains visés par des DRDB.

Habituellement, les structures de redevances sur le pétrole et le gaz naturel sont directement liées aux volumes de production provenant des biens générateurs de redevances, certaines structures de redevances étant liées aux volumes de production et/ou aux prix. Par conséquent, les fluctuations des prix des marchandises et des volumes de production peuvent avoir une incidence importante sur le résultat net de la Société. Les volumes de production sont tributaires de divers facteurs, notamment l'étendue des activités de prospection et de mise en valeur menées par des tiers sur les biens générateurs de redevances, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement et des activités sur le terrain ainsi que l'expertise et les ressources financières des preneurs tiers. Les prix des marchandises sont tributaires de l'offre et de la demande du marché ainsi que d'autres facteurs tels que les conditions météorologiques, la qualité du produit, l'accès aux marchés, les fluctuations du change, le risque géopolitique et les événements d'envergure macroéconomique dont, depuis le début de 2020, le début et l'évolution de la pandémie mondiale de COVID-19. La Société peut atténuer certains de ces risques dans la mesure où de nombreux tiers mènent activement des activités de prospection et de mise en valeur sur les biens générateurs de redevances, ce qui assure une production équilibrée de gaz naturel, de pétrole brut et de LGN, et où elle continue d'exercer des activités à faible coût dans le cadre d'une structure du capital prudente et durable.

PrairieSky reçoit des produits tirés de la production génératrice de redevances provenant d'environ 37 500 puits et encaisse des paiements provenant d'environ 315 différents payeurs du secteur. La Société tire environ 75 % de ses produits mensuels de 31 payeurs. Les redevances sont calculées selon des taux fixes ou selon une échelle progressive ou mobile. Certaines conventions de redevances prévoient la déduction de certains coûts de manutention, de traitement et de transport.

En tant que titulaire du droit de redevance, PrairieSky n'assume pas les risques d'exploitation généralement associés aux activités de prospection et de production pétrolières et gazières en amont. La Société n'assume pas la responsabilité des risques d'exploitation et des risques financiers liés au forage, à la complétion et à l'exploitation des puits et à l'infrastructure connexe. La Société n'est pas responsable de la remise en état

des sites et des coûts d'abandon. Les dépenses d'investissement, les charges d'exploitation et les coûts d'abandon incombent aux tiers qui exercent des activités sur les biens générateurs de redevances. Pratiquement toutes les dépenses d'investissement effectuées par PrairieSky sont de nature discrétionnaire. Les coûts engagés par la Société correspondent principalement à la taxe à la production et à l'impôt minier, aux charges administratives et à l'impôt sur le résultat.

Production génératrice de redevances

Volumes de production génératrice de redevances

(moyenne quotidienne)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Pétrole brut (b/j)	7 535	6 572	7 281	7 061
LGN (b/j)	2 603	2 473	2 573	2 667
Gaz naturel (Mpi ³ /j)	58,4	58,2	58,8	60,7
Total de la production génératrice de redevances (bep/j)	19 871	18 745	19 654	19 845

La production quotidienne moyenne génératrice de redevances de PrairieSky s'est composée à 38 % de pétrole brut, à 13 % de LGN et à 49 % de gaz naturel pour le troisième trimestre de 2021, comparativement à 35 % de pétrole brut, à 13 % de LGN et à 52 % de gaz naturel pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 (le « troisième trimestre de 2020 »). Pour le cumul 2021, la production quotidienne moyenne génératrice de redevances s'est répartie comme suit : 37 % de pétrole brut, 13 % de LGN et 50 % de gaz naturel, comparativement à 36 % de pétrole brut, à 13 % de LGN et à 51 % de gaz naturel pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 (le « cumul 2020 »). Il y a un décalage naturel entre le moment où la production a lieu et le moment où PrairieSky reçoit des exploitants les volumes de production et les produits de redevances. En raison de ce décalage, des ajustements positifs et négatifs qui se rapportent à des périodes antérieures peuvent être inclus dans les volumes de production génératrice de redevances et les produits de PrairieSky. Le Service de la conformité de PrairieSky revoit continuellement les baux et les calculs de redevances, et les montants reçus provenant des recouvrements au titre de la conformité donnent lieu à des ajustements des volumes de production génératrice de redevances et des produits de redevances se rapportant aux périodes antérieures. Les ajustements liés à la conformité ne sont comptabilisés dans les états financiers que lorsque le recouvrement est obtenu.

La production de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel de PrairieSky est principalement commercialisée avec la production des preneurs. La Société examine activement ses contreparties et obtient certains volumes de production génératrice de redevances en nature afin d'atténuer au besoin le risque de crédit. PrairieSky est exposée à la volatilité des prix des marchandises. La Société n'a aucune couverture des prix des marchandises et elle n'a pas l'intention, actuellement, d'établir de telles couvertures.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021

Les volumes de production de pétrole brut génératrice de redevances de 7 535 b/j pour le troisième trimestre de 2021 ont augmenté de 15 % par rapport à ceux de 6 572 b/j inscrits pour le troisième trimestre de 2020, les volumes ayant alors souffert des arrêts de production causés par la faiblesse du prix de référence du WTI et de la réduction des nouvelles activités de mise en valeur imputable au recul de la demande mondiale provoqué par la pandémie de COVID-19. L'augmentation de la production de pétrole brut génératrice de redevances s'explique par la production supplémentaire attribuable aux acquisitions et aux nouveaux forages réalisés par des tiers exploitants, qui a compensé les baisses naturelles.

Les volumes de production de LGN génératrice de redevances de 2 603 b/j pour le troisième trimestre de 2021 ont augmenté de 5 % par rapport aux volumes de 2 473 b/j enregistrés au troisième trimestre de 2020, la production supplémentaire attribuable aux acquisitions et aux nouveaux puits mis en service ayant compensé les baisses naturelles.

Les volumes de production de gaz naturel génératrice de redevances de 58,4 Mpi³/j pour le troisième trimestre de 2021 ont été semblables à ceux de 58,2 Mpi³/j inscrits pour le troisième trimestre de 2020, les volumes de production provenant de nouveaux puits riches en liquides mis en service et les volumes supplémentaires attribuables aux acquisitions ayant compensé les baisses naturelles et les arrêts de production de tiers.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021

Les volumes de production de pétrole brut génératrice de redevances de 7 281 b/j pour le cumul 2021 ont augmenté de 3 % par rapport à ceux de 7 061 b/j inscrits pour le cumul 2020. L'augmentation de la production de pétrole brut génératrice de redevances s'explique principalement par la reprise des activités de prospection et de mise en valeur par les tiers exploitants et les volumes supplémentaires attribuables aux acquisitions, qui ont été supérieurs aux baisses naturelles.

Les volumes de production de LGN génératrice de redevances de 2 573 b/j pour le cumul 2021 ont diminué de 4 % par rapport à ceux de 2 667 b/j enregistrés pour le cumul 2020. La production supplémentaire attribuable aux nouveaux puits, ainsi que la production acquise, ont été neutralisées par les baisses naturelles des puits existants. Par ailleurs, les volumes de production de LGN génératrice de redevances pour le cumul 2020 incluaient des ajustements au titre de périodes précédentes se rapportant aux nouveaux puits à rendement élevé de Montney qui ont été mis en service, ce qui a entraîné une augmentation de la production qui ne s'est pas répétée en 2021.

Les volumes de production de gaz naturel génératrice de redevances de 58,8 Mpi³/j pour le cumul 2021 ont diminué de 3 % par rapport à ceux de 60,7 Mpi³/j inscrits pour le cumul 2020. L'Ouest canadien a connu des températures exceptionnellement froides au premier trimestre de 2021 et le gel a entravé la production, ce qui, conjugué aux arrêts de production de tiers et aux baisses naturelles, a annulé l'incidence des nouveaux puits mis en service et des volumes de production génératrice de redevances attribuables aux acquisitions.

Résultats financiers

Résultats d'exploitation

	Trimestre clos le 30 septembre 2021		Trimestres clos le 30 septembre 2020	
	(millions de dollars)	(\$/bep) ²⁾	(millions de dollars)	(\$/bep) ²⁾
Produits tirés de la production génératrice de redevances	76,0 \$	41,57 \$	38,4 \$	22,27 \$
Taxe à la production et impôt minier	(1,2)	(0,66)	(0,6)	(0,35)
Charges administratives en trésorerie ¹⁾	(4,3)	(2,35)	(3,5)	(2,03)
Produits d'exploitation nets ¹⁾	70,5 \$	38,56 \$	34,3 \$	19,89 \$
Marge d'exploitation ¹⁾	93 %	93 %	89 %	89 %

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021		Période de neuf mois close le 30 septembre 2020	
	(millions de dollars)	(\$/bep) ²⁾	(millions de dollars)	(\$/bep) ²⁾
Produits tirés de la production génératrice de redevances	197,6 \$	36,83 \$	112,6 \$	20,71 \$
Taxe à la production et impôt minier	(2,3)	(0,43)	(1,6)	(0,29)
Charges administratives en trésorerie ¹⁾	(14,8)	(2,76)	(14,5)	(2,67)
Produits d'exploitation nets ¹⁾	180,5 \$	33,64 \$	96,5 \$	17,75 \$
Marge d'exploitation ¹⁾	91 %	91 %	86 %	86 %

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

Les produits d'exploitation nets du troisième trimestre de 2021 se sont établis à 70,5 millions de dollars (38,56 \$ par bep), en hausse de 106 % par rapport à 34,3 millions de dollars (19,89 \$ par bep) pour le troisième trimestre de 2020, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix réalisés sur les marchandises et les volumes de production plus élevés pour tous les produits. Les variations des charges administratives ainsi que de la taxe à la production et de l'impôt minier sont analysées plus en détail ci-après.

Les produits d'exploitation nets du cumul 2021 se sont établis à 180,5 millions de dollars (33,64 \$ par bep), en hausse de 87 % par rapport à 96,5 millions de dollars (17,75 \$ par bep) pour le cumul 2020, ce qui s'explique par le fait que la hausse des prix réalisés sur les marchandises a contrebalancé la légère baisse des volumes de production moyens. Les variations des charges administratives ainsi que de la taxe à la production et de l'impôt minier sont analysées plus en détail ci-après.

Produits

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Produits tirés de la production génératrice de redevances, par marchandise	2021	2020	2021	2020
Pétrole brut	50,3 \$	24,8 \$	129,7 \$	71,2 \$
LGN	10,1	4,9	25,9	16,0
Gaz naturel	15,6	8,7	42,0	25,4
	76,0	38,4	197,6	112,6
Autres produits d'exploitation				
Produits locatifs	1,1 \$	1,2 \$	4,1 \$	4,1 \$
Contrepartie sous forme de primes	0,7	1,8	4,4	4,9
Autres produits	0,3	2,1	1,3	2,8
	2,1	5,1	9,8	11,8
Total des produits d'exploitation	78,1 \$	43,5 \$	207,4 \$	124,4 \$

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Produits, par catégorie	2021	2020	2021	2020
Droits de bailleur sur les terrains en fief	45,7 \$	24,9 \$	120,2 \$	70,5 \$
DRDB	30,3	13,5	77,4	42,1
Produits tirés de la production génératrice de redevances	76,0	38,4	197,6	112,6
Autres produits d'exploitation	2,1	5,1	9,8	11,8
Total des produits d'exploitation	78,1 \$	43,5 \$	207,4 \$	124,4 \$

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Prix	2021	2020	2021	2020
Référence				
WTI (\$ US/b)	70,56	40,93	64,82	38,32
Pétrole léger non sulfuré d'Edmonton (\$/b)	83,78	49,80	75,88	43,70
Écart du WCS sur le WTI (\$ US/b)	(13,58)	(9,09)	(12,51)	(13,69)
Indice mensuel AECO (\$/kpi ³)	3,54	2,15	3,11	2,07
Indice quotidien AECO (\$/kpi ³)	3,60	2,27	3,28	2,10
Taux de change (\$ US/\$ CA)	0,7939	0,7511	0,7995	0,7393

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Prix réalisés	2021	2020	2021	2020
Pétrole brut (\$/b)	72,63	41,11	65,24	36,82
LGN (\$/b)	42,03	21,43	36,86	21,92
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,90	1,62	2,61	1,52
Total (\$/bep)	41,57	22,27	36,83	20,71

Le taux de redevance moyen de la Société pour tous les puits producteurs sur les biens générateurs de redevances s'est établi à environ 6 % pour les troisièmes trimestres de 2021 et de 2020. Au troisième trimestre de 2021, les produits tirés de la production génératrice de redevances se sont chiffrés à 76,0 millions de dollars, contre 38,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2020, soit une hausse de 98 % qui résulte des prix réalisés moyens plus élevés décrits plus loin et de l'augmentation des volumes de production génératrice de redevances pour tous les produits, comme il est mentionné précédemment.

Pour le troisième trimestre de 2021, les produits tirés des droits de bailleur sur les terrains en fief se sont établis à 45,7 millions de dollars, soit 60 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances. Les produits tirés des DRDB se sont chiffrés à 30,3 millions de dollars, soit 40 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances, pour la même période. Au cours de la période correspondante, des produits de 24,9 millions de dollars, soit 65 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances, ont été tirés des droits de bailleur sur les terrains en fief et des produits de 13,5 millions de dollars, soit 35 %, ont été tirés des DRDB. Outre les produits de redevances tirés des droits de bailleur, les terrains en fief génèrent la totalité des produits locatifs et de la contrepartie sous forme de primes.

Le taux de redevance moyen de la Société pour tous les puits producteurs sur les biens générateurs de redevances s'est établi à environ 6 % pour le cumul 2021 et le cumul 2020. Pour le cumul 2021, les produits tirés de la production génératrice de redevances se sont chiffrés à 197,6 millions de dollars, contre 112,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2020, soit une hausse de 75 % qui résulte des prix réalisés moyens plus élevés pour tous les produits, comme il est décrit plus loin.

Pour le cumul 2021, les produits tirés des droits de bailleur sur les terrains en fief se sont établis à 120,2 millions de dollars, soit 61 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances. Les produits tirés des DRDB se sont chiffrés à 77,4 millions de dollars, soit 39 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances, pour la même période. Au cours de la période correspondante, des produits de 70,5 millions de dollars, soit 63 % du total des produits tirés de la production génératrice de redevances, ont été tirés des droits de bailleur sur les terrains en fief et des produits de 42,1 millions de dollars, soit 37 %, ont été tirés des DRDB. Outre les produits de redevances tirés des droits de bailleur, les terrains en fief génèrent la totalité des produits locatifs et de la contrepartie sous forme de primes.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a réalisé des prix moyens de 72,63 \$ le baril pour le pétrole brut, de 42,03 \$ le baril pour les LGN et de 2,90 \$ le kpi³ pour le gaz naturel. Les prix réalisés sur tous les produits ont augmenté comparativement à 41,11 \$ le baril pour le pétrole brut, 21,43 \$ le baril pour les LGN et 1,62 \$ le kpi³ pour le gaz naturel au troisième trimestre de 2020. La pandémie de COVID-19, qui s'est déclarée au premier trimestre de 2020, a provoqué une baisse rapide et prononcée de la demande mondiale, laquelle, conjuguée à l'offre excédentaire de pétrole brut à l'échelle mondiale, a fait dégringoler le prix de référence du WTI à compter de mars 2020. En conséquence, les prix moyens réalisés du pétrole brut et des LGN ont été plus faibles au troisième trimestre de 2020 qu'au trimestre correspondant de 2021, puisque la demande s'est raffermie et que les contraintes au niveau de l'offre ont créé un équilibre plus favorable sur le marché. La remontée des prix de référence du pétrole brut au troisième trimestre de 2021 a été contrebalancée en partie par l'élargissement des écarts sur le pétrole brut léger et lourd et par l'appréciation du dollar canadien comparativement au troisième trimestre de 2020. Au troisième trimestre de 2021, le prix moyen réalisé des LGN a augmenté de 96 % par rapport au troisième trimestre de 2020, grâce à l'amélioration des prix de référence. Le prix moyen réalisé du gaz naturel a augmenté de 79 % au troisième trimestre de 2021 par rapport au troisième trimestre de 2020, les prix de référence AECO et Station 2 quotidiens et mensuels moyens ayant été élevés.

Pour le cumul 2021, la Société a réalisé des prix moyens de 65,24 \$ le baril pour le pétrole brut, de 36,86 \$ le baril pour les LGN et de 2,61 \$ le kpi³ pour le gaz naturel. Les prix réalisés sur tous les produits ont augmenté comparativement à 36,82 \$ le baril pour le pétrole brut, 21,92 \$ le baril pour les LGN et 1,52 \$ le kpi³ pour le gaz naturel pour le cumul 2020. La hausse des prix de référence du pétrole brut pour le cumul 2021 par rapport à la période correspondante de 2020 s'explique par l'équilibre du marché et la demande accrue, comme il est mentionné plus haut. En outre, le rétrécissement des écarts sur le pétrole brut léger et lourd pour le cumul 2021 en regard du cumul 2020 a fait monter les prix réalisés, hausse qui a été annulée

en partie par l'appréciation du dollar canadien. Le prix réalisé des LGN pour le cumul 2021 a augmenté de 68 % par rapport au cumul 2020, grâce à l'amélioration des prix de référence. Le prix réalisé du gaz naturel a été plus élevé pour le cumul de 2021 que pour le cumul de 2020, en raison surtout de la plus grande consommation de gaz naturel, qui a fait augmenter les prix de référence AECO et Station 2 quotidiens et mensuels moyens.

Les recouvrements au titre de la conformité des redevances correspondent aux versements en trésorerie reçus découlant de l'achèvement du long processus de détection, d'analyse, de résolution et de recouvrement des paiements rectificatifs auprès des payeurs de redevances. La trésorerie reçue provenant des recouvrements au titre de la conformité des redevances peut viser un certain nombre de périodes. Le Service de la conformité de PrairieSky revoit continuellement les baux et les calculs de redevances. Les ajustements liés à la conformité ne sont comptabilisés dans les états financiers que lorsque le recouvrement des montants impayés est obtenu. Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, la Société a recouvré, respectivement, 0,9 million de dollars (1,0 million de dollars au troisième trimestre de 2020) et 2,8 millions de dollars (5,0 millions de dollars pour le cumul 2020) au titre de la conformité. Les recouvrements au titre de la conformité sont inclus dans les produits tirés de la production génératrice de redevances de la période visée.

Les autres produits se composent principalement des produits locatifs et des contreparties sous forme de primes liés aux nouveaux baux ainsi qu'aux des baux en vigueur visant certains terrains en fief. Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les produits locatifs se sont chiffrés respectivement à 1,1 million de dollars (1,2 million de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et à 4,1 millions de dollars (4,1 millions de dollars pour le cumul 2020). Les produits tirés d'une contrepartie sous forme de primes, pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, se sont établis respectivement à 0,7 million de dollars (1,8 million de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et à 4,4 millions de dollars (4,9 millions de dollars pour le cumul 2020). Le montant et le moment de la comptabilisation des produits tirés d'une contrepartie sous forme de primes peuvent varier considérablement d'un trimestre à l'autre compte tenu des circonstances propres à chaque opération. Les autres produits, tirés principalement du recouvrement de frais aux termes de certains contrats de location, se sont chiffrés à 0,3 million de dollars pour le troisième trimestre de 2021 (2,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et à 1,3 million de dollars pour le cumul 2021 (2,8 millions de dollars pour le cumul 2020).

Charges administratives

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Salaires et charges sociales	2,9 \$	2,3 \$	8,9 \$	8,2 \$
Rémunération fondée sur des actions	0,4	0,6	8,1	0,9
Frais de bureau	0,7	0,5	2,4	1,8
Frais de société ouverte	0,2	0,3	1,4	1,3
Frais liés aux technologies de l'information et autres frais	0,5	0,4	1,4	1,5
Total des charges administratives	4,7 \$	4,1 \$	22,2 \$	13,7 \$
Charges administratives par bep ¹⁾	2,57 \$	2,38 \$	4,14 \$	2,52 \$
Charges administratives en trésorerie ²⁾	4,3 \$	3,5 \$	14,8 \$	14,5 \$
Charges administratives en trésorerie par bep ^{1) 2)}	2,35 \$	2,03 \$	2,76 \$	2,67 \$

1) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

2) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

PrairieSky a à cœur l'amélioration continue, notamment la maîtrise des coûts et l'optimisation de la technologie dans toutes ses activités afin de dégager des gains d'efficacité à long terme. Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les charges administratives se sont établies respectivement à 2,57 \$ par bep (2,38 \$ par bep pour le troisième trimestre de 2020) et à 4,14 \$ par bep (2,52 \$ par bep pour le cumul 2020). Les charges administratives comprennent les charges administratives en trésorerie et celles hors trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions. Les charges administratives liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions liées au rendement, aux unités d'actions différées à

l'intention des dirigeants et aux unités d'actions différées à l'intention des administrateurs sont tributaires du cours de clôture de l'action à la fin de la période et, de ce fait, sont variables. Le cours de l'action ordinaire utilisé pour calculer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions au 30 septembre 2021 était de 13,51 \$, contre 8,31 \$ au 30 septembre 2020, ce qui explique la charge plus élevée comptabilisée pour les périodes de 2021.

Les charges administratives en trésorerie se sont établies à 2,35 \$ par bep pour le troisième trimestre de 2021, en hausse de 16 % par rapport à celles de 2,03 \$ par bep pour le troisième trimestre de 2020, en raison principalement de l'utilisation au troisième trimestre de 2020, par la Société, de la Subvention salariale d'urgence du Canada qui a été créée pour soutenir les entreprises dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La subvention a été encaissée au troisième trimestre de 2020 et a eu une incidence de 0,7 million de dollars, soit 0,41 \$ par bep. PrairieSky s'est retirée volontairement du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada en janvier 2021 et n'a reçu aucun montant à ce titre en 2021. Les charges administratives en trésorerie se sont établies à 2,76 \$ par bep pour le cumul 2021, soit un niveau semblable à celles de 2,67 \$ par bep pour le cumul 2020.

Les paiements effectués par la Société aux termes de la rémunération fondée sur des actions pour l'ensemble de l'organisation se sont chiffrés à néant pour le troisième trimestre de 2021 (néant pour le troisième trimestre de 2020) et à 0,7 million de dollars pour le cumul 2021 (1,7 million de dollars pour le cumul 2020). Lorsque des paiements fondés sur des actions sont versés en trésorerie, les charges administratives en trésorerie de la période visée augmentent. La diminution des paiements en trésorerie pour le cumul 2021 comparativement au cumul 2020 s'explique par les prix plus bas au moment du règlement des unités d'actions incessibles et par le règlement en trésorerie de néant de certaines unités d'actions liées au rendement détenues par trois membres de la haute direction, lesquelles ont expiré, sans acquisition des droits connexes, au premier trimestre de 2021, car le cours de l'action s'était situé dans le dernier quartile pendant une période de trois ans par rapport à un groupe prédéterminé de sociétés comparables. Pour de plus amples informations, il y a lieu de se reporter à la circulaire d'information et sollicitation de procurations de la Société datée du 3 mars 2021, qui peut être consultée sur le site Web de la Société au www.prairiesky.com.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération fondée sur des actions				
Charge au titre des options sur actions	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,8 \$
Charge au titre des unités d'actions liées au rendement	0,5	0,4	3,3	0,4
Charge au titre des unités d'actions incessibles	0,2	0,1	1,0	0,2
Charge au titre des unités d'actions différées à l'intention des dirigeants	0,2	—	0,9	0,1
Charge (recouvrement) au titre des unités d'actions différées	(0,6)	(0,1)	2,5	(0,6)
Total de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	0,4 \$	0,6 \$	8,1 \$	0,9 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions est tributaire du cours de clôture de l'action à la fin de la période, comme il est mentionné plus haut. Le nombre total d'unités et d'options en cours aux termes de l'ensemble des régimes incitatifs du personnel, des dirigeants et des administrateurs était inférieur à 1,0 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2021.

Taxe à la production et impôt minier

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Taxe à la production et impôt minier	1,2 \$	0,6 \$	2,3 \$	1,6 \$
\$/bep ¹⁾	0,66 \$	0,35 \$	0,43 \$	0,29 \$

1) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

La taxe à la production et l'impôt minier sont perçus sur une base annuelle en fonction de la valeur de la production de pétrole brut et de gaz naturel ou de la superficie des terrains autres que les terres de la Couronne. Pour les troisièmes trimestres de 2021 et de 2020, la taxe à la production et l'impôt minier, y compris l'impôt minier de propriété franche (*freehold mineral tax*) de l'Alberta et l'impôt foncier de la Saskatchewan, ont représenté 1,6 % des produits tirés de la production génératrice de redevances. Pour le cumul 2021, la taxe à la production et l'impôt minier ont totalisé 1,2 % des produits tirés de la production génératrice de redevances, contre 1,4 % pour le cumul 2020. La taxe à la production et l'impôt minier sont fondés sur une estimation annuelle qui peut entraîner des variations d'un trimestre à l'autre.

Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	25,7 \$	25,9 \$	72,2 \$	81,3 \$
\$/bep ¹⁾	14,06 \$	15,02 \$	13,46 \$	14,95 \$

1) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

La Société amortit pour épuisement ses actifs générateurs de redevances selon le mode des unités d'œuvre, en fonction de la totalité des réserves prouvées et probables de ses biens générateurs de redevances. Les actifs du siège social, y compris l'actif au titre du droit d'utilisation associé aux contrats de location de bureaux, sont amortis selon le mode linéaire. L'épuisement et les amortissements par bep pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021 ont diminué par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent du fait de l'accroissement des réserves. L'épuisement et les amortissements par bep varient en fonction des actifs générateurs de redevances acquis, le cas échéant, de la quantité de réserves ajoutées et des volumes de production au cours de la période.

Charges de prospection et d'évaluation

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Charges de prospection et d'évaluation	1,8 \$	0,6 \$	6,3 \$	4,9 \$
\$/bep ¹⁾	0,98 \$	0,35 \$	1,17 \$	0,90 \$

1) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, la Société a comptabilisé une charge de 1,8 million de dollars (0,6 million de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et de 6,3 millions de dollars (4,9 millions de dollars pour le cumul 2020) liée à des baux miniers visant des terres de la Couronne et à des DRDB échus. La charge varie d'une période à l'autre en raison du moment où les baux viennent à échéance, s'il y a lieu.

Éléments financiers

Les charges financières de 1,0 million de dollars pour le troisième trimestre de 2021 (0,4 million de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et de 2,0 millions de dollars pour le cumul 2021 (1,0 million de dollars pour le cumul 2020) ont augmenté par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de la dette bancaire découlant des acquisitions de droits de redevance additionnels réalisées en 2021.

Impôt sur le résultat

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Charge d'impôt exigible	5,6 \$	1,1 \$	17,0 \$	1,7 \$
Charge d'impôt différé	4,4	1,4	5,8	2,6
Charge d'impôt sur le résultat	10,0 \$	2,5 \$	22,8 \$	4,3 \$

La charge d'impôt de la Société pour les périodes intermédiaires est calculée par application du taux d'impôt effectif annuel estimé au bénéfice net avant impôt depuis le début de l'exercice. Le taux d'impôt effectif de la Société diffère du taux d'impôt fédéral et provincial combiné prévu par la loi s'appliquant à PrairieSky, soit 23,6 %, principalement en raison de la résorption de l'écart initial entre la valeur comptable des actifs nets transférés et des comptes fiscaux acquis le 27 mai 2014, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, ce qui a été contrebalancé en partie par la comptabilisation de charges de personnel non déductibles. En outre, la Société n'a pas comptabilisé les différences temporaires imposables de 155,0 millions de dollars se rapportant à l'excédent de la valeur comptable des actifs nets sur les comptes fiscaux acquis dans le cadre d'acquisitions d'actifs qui ne représentaient pas un regroupement d'entreprises au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 et qui étaient donc visés par l'exemption relative à la comptabilisation initiale aux termes de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 33,7 millions de dollars (0,15 \$ par action, de base et après dilution) pour le troisième trimestre de 2021 et à 79,6 millions de dollars (0,36 \$ par action, de base et après dilution) pour le cumul 2021. Le bénéfice net s'est établi à 9,4 millions de dollars (0,04 \$ par action, de base et après dilution) pour le troisième trimestre de 2020 et à 17,6 millions de dollars (0,08 \$ par action, de base et après dilution) pour le cumul 2020. Pour les deux périodes de 2021, le bénéfice net a augmenté par rapport à celui de 2020, puisque l'augmentation des produits tirés de la production génératrice de redevances mentionnée précédemment a plus qu'annulé la hausse des charges administratives et de la charge d'impôt.

Acquisitions

Au cours du troisième trimestre de 2021, la Société a mené à bien des acquisitions totalisant 190,1 millions de dollars (néant au troisième trimestre de 2020) qui se composaient d'actifs producteurs inclus dans les actifs générateurs de redevances de 60,2 millions de dollars et d'actifs de prospection et d'évaluation de 129,9 millions de dollars, à savoir des droits de redevance sur des biens non producteurs. Les acquisitions comprennent l'acquisition de Marten Hills et celle d'un portefeuille de titres miniers en fief et de terrains visés par des droits de redevances, situés principalement dans le centre de l'Alberta.

Depuis le début de l'exercice 2021, la Société a mené à bien des acquisitions totalisant 241,8 millions de dollars (6,7 millions de dollars pour le cumul 2020) qui se composaient d'actifs producteurs inclus dans les actifs générateurs de redevances de 80,5 millions de dollars (4,7 millions de dollars pour le cumul 2020) et d'actifs de prospection et d'évaluation de 161,3 millions de dollars (2,0 millions de dollars pour le cumul 2020), à savoir des droits de redevance sur des biens non producteurs et des données sismiques. Outre les acquisitions susmentionnées, la Société a conclu l'acquisition d'un portefeuille de titres miniers en fief et de DRDB ainsi que de données sismiques dans l'Ouest canadien.

Situation de trésorerie et sources de financement

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	66,8 \$	33,8 \$	169,9 \$	112,8 \$
Activités d'investissement	(190,1)	–	(242,6)	(6,7)
Activités de financement	123,3	(33,8)	72,7	(106,1)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	– \$	– \$	– \$	– \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	– \$	– \$	– \$	– \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	– \$	– \$	– \$	– \$

Activités d'exploitation

Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les entrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont établies à 66,8 millions de dollars et à 169,9 millions de dollars, respectivement, contre 33,8 millions de dollars et 112,8 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2020. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation sont générées à partir des fonds provenant des activités d'exploitation et de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Les fonds provenant des activités d'exploitation sont utilisés par la direction pour évaluer la capacité de la Société à générer de la trésorerie à partir de ses activités d'exploitation. Il s'agit d'une mesure de la performance d'exploitation puisqu'elle témoigne de la capacité de la Société, en continu, à financer les distributions de flux de trésorerie à ses actionnaires sous forme de dividendes, à racheter des actions ordinaires aux termes de son offre publique de rachat et à financer des acquisitions complémentaires. Une telle mesure fournit un indicateur utile des activités courantes de la Société par l'élimination de certaines charges hors trésorerie. Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les fonds provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 66,2 millions de dollars et à 171,6 millions de dollars, respectivement, en hausse de 75 % par rapport à 37,9 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020 et de 62 % par rapport à 105,7 millions de dollars pour le cumul 2020, en raison principalement l'augmentation des prix de référence de tous les produits.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Fonds provenant des activités d'exploitation	66,2 \$	37,9 \$	171,6 \$	105,7 \$
Fonds provenant des activités d'exploitation en pourcentage du total des produits	85 %	87 %	83 %	85 %

Activités d'investissement

Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les sorties nettes liées aux activités d'investissement se sont établies à 190,1 millions de dollars (néant pour le troisième trimestre de 2020) et à 242,6 millions de dollars (6,7 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020), respectivement, compte tenu des acquisitions d'actifs générateurs de redevances et d'actifs de prospection et d'évaluation, comme il est décrit à la rubrique « Acquisitions » du présent rapport de gestion.

Activités de financement

Pour le troisième trimestre de 2021 et le cumul 2021, les entrées nettes liées aux activités de financement se sont établies respectivement à 123,3 millions de dollars (sorties nettes de 33,8 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et à 72,7 millions de dollars (sorties nettes de 106,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020), en raison des prélèvements sur la facilité de crédit bancaire effectués en 2021 pour financer les acquisitions, comme il est mentionné précédemment, contrebalancés par les dividendes et

les rachats et annulations d'actions. Les dividendes versés se sont chiffrés à 14,5 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021 (13,9 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020) et à 42,4 millions de dollars pour le cumul 2021 (74,4 millions de dollars pour le cumul 2020). De plus, la Société a racheté pour 8,0 millions de dollars d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat au troisième trimestre de 2021 (81,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2020) et pour 21,2 millions de dollars pour le cumul 2021 (90,9 millions de dollars pour le cumul 2020), comme il est décrit ci-dessous.

Depuis le premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») réalisé en mai 2014, PrairieSky a déclaré des dividendes à ses actionnaires totalisant 1 167,1 millions de dollars. Depuis le lancement de l'offre publique de rachat en 2016, PrairieSky a racheté aux fins d'annulation 16,6 millions d'actions ordinaires à un coût moyen de 14,77 \$ chacune, pour une contrepartie totale de 244,9 millions de dollars.

Variations de la dette nette

Depuis le début de l'exercice 2021, la Société a dégagé des fonds provenant des activités d'exploitation de 171,6 millions de dollars, racheté et annulé des actions pour 21,2 millions de dollars, déclaré des dividendes de 49,0 millions de dollars et conclu des acquisitions de redevances de 241,8 millions de dollars. La dette nette de la Société s'élevait à 187,7 millions de dollars au 30 septembre 2021, en hausse par rapport à 42,0 millions de dollars au 31 décembre 2020, du fait des acquisitions mentionnées précédemment. Au 30 septembre 2021, la dette à long terme, déduction faite des frais d'émission liés à la dette non amortis de 1,2 million de dollars, se chiffrait à 179,9 millions de dollars. Le solde de la dette bancaire a été reclassé dans les passifs à long terme par suite de la prorogation de la date d'échéance de la facilité de crédit au 28 février 2025, comme il est expliqué plus bas.

Au 30 septembre 2021, les débiteurs et les produits de redevances à recevoir se composaient principalement de produits à recevoir se rapportant aux paiements de redevances et de sommes à recevoir de tiers exploitants au titre de la taxe à la production et de l'impôt minier. Dans le secteur pétrogazier, les débiteurs des partenaires de l'industrie sont habituellement réglés au cours du mois suivant la production. Toutefois, les paiements aux titulaires de droits de redevances sont souvent effectués au-delà de cette période, et c'est pourquoi les paiements réels peuvent ne pas concorder avec les estimations comptabilisées. Les créiteurs et charges à payer se composent principalement des sommes à payer au titre de la taxe à la production et de l'impôt minier, de la rémunération fondée sur des actions et des salaires. Le fonds de roulement négatif comprenait un montant de 5,1 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 31 décembre 2020) lié au passif au titre des unités d'actions différées réglées en trésorerie dont les droits sont acquis émises à des membres du conseil, montant qui pourrait être payé, ou non, au cours des douze prochains mois, puisque les sommes ne deviennent exigibles que lorsqu'un administrateur cesse de siéger au conseil.

Dette bancaire

Conjointement avec la clôture de l'acquisition de Marten Hills le 19 juillet 2021, la Société a fait passer de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars sa facilité de crédit renouvelable à échéance prorogeable obtenue auprès d'un consortium de banques canadiennes, sans apporter aucune modification à sa facilité d'exploitation de 25 millions de dollars (ces deux facilités étant désignées collectivement par le terme de « facilité de crédit »).

Le 29 septembre 2021, la Société a fait passer la facilité de crédit à 425 millions de dollars et reporté sa date d'échéance du 30 janvier 2023 au 28 février 2025. La facilité de crédit peut être portée jusqu'à 500 millions de dollars avec le consentement du créancier et prorogée annuellement sous réserve de certaines exigences. En parallèle avec l'augmentation et la prorogation susmentionnés, la Société a adopté le mécanisme de tarification liée à la durabilité décrit ci-après.

Au 30 septembre 2021, un montant de 181,1 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit (42,9 millions de dollars au 31 décembre 2020). Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, le taux d'intérêt effectif s'est établi respectivement à 1,9 % (2,1 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2020) et à 2,0 % (2,8 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).

La facilité de crédit comprend des options d'emprunt sous forme d'avances au taux préférentiel canadien, d'avances au taux de base américain, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit, et elle portera intérêt selon une grille variable en fonction de certains ratios financiers, en sus du taux applicable en vigueur pour le type d'emprunt. Dans le cadre de la prorogation susmentionnée, la Société a modifié la facilité de crédit pour y inclure un mécanisme de tarification liée à la durabilité, qui peut réduire ou accroître les coûts d'emprunt d'un maximum de 5 points de base en fonction de la performance de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (« ESG »), telle qu'elle est établie par un organisme indépendant de notation ESG. La facilité de crédit n'est pas garantie et ne comporte pas de restriction quant à la capacité d'emprunt.

La facilité de crédit comporte trois clauses restrictives de nature financière, qui n'ont pas été modifiées : le ratio dette de premier rang consolidée ajustée/BAIIA sur douze mois consécutifs ne doit pas dépasser 3,5:1,0; le ratio dette totale consolidée ajustée/BAIIA sur douze mois consécutifs ne doit pas dépasser 4,0:1,0; et le ratio dette totale consolidée ajustée/capitaux permanents ne doit pas dépasser 55 %. Le BAIIA utilisé aux fins du calcul des clauses restrictives correspond au bénéfice net ajusté pour exclure les éléments hors trésorerie, les charges d'intérêts et les impôts. Toutes les clauses restrictives sont calculées au 30 septembre 2021 et pour la période de douze mois close à cette date. Au 30 septembre 2021, la Société respectait toutes les clauses restrictives prévues par la convention de prêt.

Les principales clauses restrictives de nature financière se présentaient comme suit au 30 septembre 2021 :

Description de la clause restrictive ⁽¹⁾	Ratio	30 septembre 2021
Dette de premier rang consolidée ajustée/BAIIA	Maximum 3,5:1	0,8
Dette totale consolidée ajustée/BAIIA	Maximum 4,0:1	0,8
Dette totale consolidée ajustée/capitaux permanents	Maximum 55 %	7,2 %

1) Les termes ci-dessous sont définis dans la convention relative à la facilité de crédit.

Les clauses restrictives susmentionnées sont assujetties aux définitions spécifiques données dans la convention relative à la facilité de crédit.

Dividendes et politique en matière de dividendes

PrairieSky, à la discrétion du conseil, verse des dividendes à ses actionnaires. Les dividendes déclarés se sont chiffrés à 20,0 millions de dollars, ou 0,09 \$ par action, pour le troisième trimestre de 2021 et à 49,0 millions de dollars, ou 0,22 \$ par action, pour le cumul 2021.

Le conseil d'administration détermine le taux de dividende après examen des prix des marchandises attendus, des cours de change, des volumes de production, de la conjoncture économique, de l'impôt sur le résultat et de la capacité de PrairieSky à financer ses charges d'exploitation et ses possibilités d'investissement. Le taux de dividende est établi dans le but d'absorber la volatilité du marché à court terme, y compris la volatilité des prix des marchandises, sur une période de plusieurs mois. Il tient aussi compte de l'intention de la Société de maintenir une situation financière solide afin de tirer parti des occasions d'expansion des affaires.

Données sur les actions en circulation

Au 30 septembre 2021 et au 25 octobre 2021, PrairieSky avait 221,7 millions d'actions ordinaires en circulation (223,3 millions au 31 décembre 2020) et 1,3 million d'options sur actions en cours (1,6 million au 31 décembre 2020) assorties d'un prix d'exercice moyen pondéré de 22,59 \$, ce qui dépasse largement le cours actuel de l'action.

Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, la Société a pour objectif de maintenir une bonne souplesse financière afin de verser de la trésorerie sous forme de dividendes aux actionnaires et de racheter des actions aux fins d'annulation, tout en veillant à combler ses besoins financiers dans l'exercice de ses activités et à financer ses activités d'expansion des affaires. En tant que société de redevances, PrairieSky

n'engage pas de dépenses d'investissement aux fins de la mise en valeur du pétrole brut et du gaz naturel, ce qui distingue sa structure de coûts de celle des producteurs et lui donne plus de souplesse financière.

La structure du capital de la Société se compose de la dette à long terme, des capitaux propres et du fonds de roulement. La Société gère sa structure du capital en tenant compte des activités d'exploitation, des dividendes versés aux actionnaires, des rachats d'actions ordinaires, de l'impôt sur le résultat, de la facilité de crédit disponible et d'autres facteurs. Le résultat d'exploitation et la structure du capital de la Société sont touchés par le niveau des activités de location et de mise en valeur par de tierces parties sur les biens générateurs de redevances, les prix des marchandises et les produits tirés de la production génératrice de redevances connexes, ainsi que les coûts engagés par la Société.

La Société s'acquitte de la responsabilité de gérance de sa structure du capital par le truchement de son processus de prévisions financières et opérationnelles. Les prévisions des flux de trésorerie futurs de la Société sont fondées sur des estimations de la production, des prix du pétrole brut, du gaz naturel et des LGN, de la charge au titre de la taxe à la production et de l'impôt minier, des charges administratives, de l'impôt sur le résultat et des autres activités d'investissement et de financement. Les prévisions sont mises à jour régulièrement en fonction des variations des prix des marchandises, de la production attendue et d'autres facteurs qui, de l'avis de la Société, devraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs. L'établissement des prévisions financières exige que la direction pose des hypothèses et fasse des estimations qui peuvent se révéler inexactes ultérieurement. En conséquence, des variations défavorables des flux de trésorerie, du fonds de roulement ou de la dette qui ne sont pas prévues à l'heure actuelle pourraient se produire.

Le 20 mai 2021, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat, aux termes de laquelle la Société peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 15 135 000 actions ordinaires sur une période de douze mois qui a commencé le 25 mai 2021 et qui se terminera au plus tard le 24 mai 2022. Les rachats sont effectués sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes, au cours du marché des actions ordinaires visées. Toutes les actions ordinaires rachetées aux termes de l'offre publique de rachat sont annulées. Au 30 septembre 2021, 14 424 200 actions ordinaires pouvaient encore être rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat en vigueur. Le nombre réel d'actions ordinaires pouvant être rachetées sera déterminé par la Société d'après les fonds provenant des activités d'exploitation actuels et prévus.

Au troisième trimestre de 2021, la Société a racheté aux fins d'annulation 586 900 actions ordinaires (8 866 991 actions ordinaires au troisième trimestre de 2020) à un prix moyen pondéré de 13,71 \$ chacune (9,22 \$ par action ordinaire au troisième trimestre de 2020), compte tenu des commissions, pour une contrepartie totale de 8,0 millions de dollars (81,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2020). Le coût total payé, compte tenu des commissions et des frais, a été imputé au capital social.

Pour le cumul 2021, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 567 900 actions ordinaires (9 770 691 actions ordinaires pour le cumul 2020) à un prix moyen pondéré de 13,52 \$ chacune (9,30 \$ par action ordinaire pour le cumul 2020), compte tenu des commissions, pour une contrepartie totale de 21,2 millions de dollars (90,9 millions de dollars pour le cumul 2020). Le coût total payé, compte tenu des commissions et des frais, a été imputé au capital social, puisqu'il ne dépassait pas la valeur comptable moyenne des actions ordinaires acquises, et un montant de néant (0,2 million de dollars pour le cumul 2020) a donc été porté au déficit.

Gestion des risques

Risques financiers

La Société est exposée à des risques financiers découlant de ses actifs et passifs financiers. Les risques financiers comprennent le risque de marché (risque marchandises et risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque marchandises

Le risque marchandises s'entend du risque que la Société subisse des fluctuations de ses produits de redevances futurs en raison des variations des prix des marchandises. Les prix des marchandises pour le pétrole brut, les LGN et le gaz naturel sont touchés par des facteurs mondiaux et régionaux, notamment les niveaux de l'offre et de la demande, les conditions météorologiques et les facteurs géopolitiques. La Société n'a pas de couverture sur son risque marchandises.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit. Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché, qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de la Société. La dette bancaire porte intérêt à un taux du marché variable majoré des marges variables applicables.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que la Société subisse une perte si une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles. Les flux de rentrées diversifiés de la Société limitent l'importance que peut revêtir un bien ou un exploitant par rapport au total des créances.

La Société a établi un programme de conformité qui lui permet de s'assurer que les redevances sont payées correctement sur la production des biens générateurs de redevances, conformément aux modalités des ententes. Ce programme comporte notamment l'examen et l'analyse des prix obtenus par le payeur de redevances et la vérification que des déductions injustifiées ou excessives ne sont pas effectuées.

Une part importante des débiteurs de la Société est attribuable aux baux, aux contrats de redevances dérogatoires et à d'autres contrats conclus avec des exploitants de l'industrie pétrolière et gazière, ce qui expose la Société aux risques de crédit normaux de ce secteur d'activité. En règle générale, les conventions de location de la Société prévoient la résiliation du bail en cas de non-paiement des redevances, ce qui entraîne la restitution à la Société des droits pétroliers et gaziers. De plus, la Société évalue activement ses contreparties et obtient des volumes de production en nature afin d'atténuer au besoin le risque de crédit. Au besoin, une lettre de crédit est établie avec certains producteurs.

Au 30 septembre 2021, la Société n'avait pas de contrepartie dont les débiteurs représentaient, individuellement, plus de 10 % du solde total des débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux débiteurs et aux produits à recevoir correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour régler ses passifs financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La Société gère le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer ces obligations. Au 30 septembre 2021, la dette nette de la Société se chiffrait à 187,7 millions de dollars, en hausse par rapport à 42,0 millions de dollars au 31 décembre 2020, en raison essentiellement de l'acquisition de Marten Hills. La Société a également accès à d'autres solutions de financement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit, qui a été prorogée et renouvelée en septembre 2021 jusqu'au 28 février 2025. Au 30 septembre 2021, la Société disposait d'un montant inutilisé pouvant atteindre 243,9 millions de dollars aux termes de sa facilité de crédit.

Les volumes de production génératrice de redevances de la Société et les produits assortis de produits d'exploitation nets élevés qu'elle en tire lui procurent des liquidités importantes. Les fonds sont surtout affectés aux charges administratives, à la taxe à la production et à l'impôt minier, aux charges financières, à l'impôt sur le résultat, aux dividendes, au rachat et à l'annulation d'actions ordinaires de PrairieSky et aux acquisitions. Les dividendes, les rachats d'actions ordinaires et les acquisitions de la Société sont discrétionnaires.

Le calendrier des sorties de trésorerie prévues de 17,3 millions de dollars au titre des créiteurs et charges à payer, de 15,5 millions de dollars au titre de l'impôt exigible et de 20,0 millions de dollars au titre des dividendes à verser s'échelonne sur moins de un an. Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 5,1 millions de dollars lié aux unités d'actions différées réglées en trésorerie dont les droits sont acquis qui ont été émises à des membres du conseil, montant qui pourrait être payé, ou non, au cours du prochain exercice, puisqu'il ne devient exigible que lorsqu'un administrateur cesse de siéger au conseil.

Risques liés à l'exploitation et à l'entreprise

PrairieSky a relevé les principaux risques liés à l'exploitation et à l'entreprise susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers, dont les plus importants sont les suivants :

- La volatilité des prix des marchandises et les écarts de qualité résultant du jeu des forces du marché dans le monde et en Amérique du Nord ou du déplacement de l'équilibre entre l'offre et la demande de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel, y compris les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la demande de pétrole brut.
- Le moment auquel l'économie retrouvera sa pleine vigueur après la pandémie de COVID-19, y compris les effets réalisés sur l'économie en général, mais aussi les conséquences possibles, non réalisées et imprévisibles, qui sont très variables et ne peuvent être prévues avec un haut degré de certitude.
- L'accès au transport, par pipeline ou autrement, pour apporter le pétrole brut, les LGN et le gaz naturel au marché.
- La dépendance à l'égard des preneurs à bail et(ou) des exploitants tiers pour mettre en valeur les biens générateurs de redevances et les risques associés à la prospection, à la mise en valeur et à la production de pétrole brut et de gaz naturel, notamment les risques environnementaux et les changements climatiques, dont il est question plus loin.
- La capacité des intervenants du secteur pétrolier et gazier dans l'Ouest canadien d'obtenir des capitaux pour mettre en valeur les biens générateurs de redevances et le secteur dans son ensemble.
- Le niveau d'activité des exploitants tiers sur les biens générateurs de redevances et la concurrence pour l'obtention des terrains, des biens et services, de la main-d'œuvre qualifiée et des capitaux de financement.
- Les variations des cours de change.
- L'imprécision des estimations des réserves et l'incertitude quant à l'épuisement et à la capacité de récupération des réserves. Les réserves de la Société s'épuiseront au fil du temps du fait de la production continue, et nos partenaires du secteur et les payeurs de redevances ne seront peut-être pas capables de remplacer les réserves des biens générateurs de redevances de façon rentable.
- La volatilité du marché boursier et la capacité à obtenir des capitaux suffisants auprès de sources internes et externes.
- Les risques liés à l'exploitation par des tiers, notamment les restrictions d'accès aux installations et les conditions météorologiques, et(ou) les risques liés à la commercialisation, notamment l'obtention de volumes de production en nature, entraînant des interruptions de livraison, des retards, une diminution des prix réalisés ou des baisses de production imprévues.
- L'évolution de la réglementation gouvernementale, notamment les baisses de production obligatoires, l'imposition, l'environnement et les taux de redevances à la Couronne.
- Le risque de panne, d'invasion, de virus, de cyberattaque, d'atteinte à la sécurité ou de destruction des systèmes de technologies de l'information.
- Les coûts d'emprunt accrus du fait d'un recul de la performance en matière d'ESG établie par une agence de notation indépendante.
- La variabilité des dividendes en fonction du rendement financier de PrairieSky et(ou) de la conjoncture du marché.

La Société a recours aux stratégies suivantes pour atténuer ces risques :

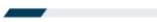
- Nos biens générateurs de redevances sont diversifiés, ce qui limite l'exposition à un payeur, à une marchandise, à un secteur, à une région ou à un exploitant en particulier.

- En tant que titulaires de droits de redevances, nous ne sommes pas exposés directement aux réclamations et à la réglementation en matière d'environnement ainsi qu'aux frais qui y sont associés.
- Nous mettons l'accent sur le contrôle des coûts directs afin de maximiser nos fonds provenant des activités d'exploitation.
- Nos ententes et nos contrats de droits de redevances prévoient des mécanismes pour assurer la protection de nos intérêts.
- Des systèmes et des processus de conformité sont en place pour détecter les produits impayés ou inexacts et y remédier.
- Des mesures et des processus, y compris un plan de rétablissement, sont en place pour réduire le risque de cyberattaque afin d'éviter des intrusions dans nos systèmes informatiques;
- Nous conservons une structure du capital prudente et durable.
- Nous conservons une couverture d'assurance-responsabilité qui répond aux normes du secteur ou les dépasse.

Risques environnementaux

Le secteur pétrogazier canadien est actuellement assujéti à des règlements environnementaux en vertu d'une foule de lois et règlements municipaux, territoriaux, provinciaux et fédéraux, lesquels font tous l'objet, à l'occasion, d'un examen et d'une révision par les autorités publiques ainsi que d'un contrôle judiciaire. Ces règlements comptent parmi les plus stricts et progressistes au monde. Ils prévoient, entre autres, des restrictions et des interdictions concernant le déversement, la fuite ou l'émission de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités du secteur pétrogazier, notamment l'abandon et la remise en état des puits, des installations et des emplacements des pipelines et la protection des ressources hydrologiques. Le respect de ces règlements peut exiger des dépenses importantes de la part des entreprises qui exercent des activités sur les biens générateurs de redevances, et un manquement aux obligations peut entraîner la suspension ou la révocation des permis et autorisations nécessaires, engager la responsabilité civile et mener à l'imposition d'amendes et de pénalités substantielles. De plus, le respect de ces règlements est nécessaire pour qu'un tiers puisse conserver un bail en règle visant des terrains en fief. Le non-respect des règlements applicables et des obligations contractuelles peut mener à un cas de défaut et à la résiliation subséquente d'un bail visant des terrains en fief par PrairieSky. Outre ces dispositions spécifiques et connues, des modifications futures des lois environnementales, notamment les lois sur la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, pourraient imposer des exigences supplémentaires aux exploitants et aux autres sociétés du secteur pétrogazier. PrairieSky collabore avec les autorités de réglementation municipales, provinciales et fédérales concernées pour assurer la conformité.

L'exploitation et les activités de tiers associées aux biens générateurs de redevances émettent des gaz à effet de serre, ce qui pourrait obliger les parties qui louent ou qui exploitent les biens générateurs de redevances à se conformer aux lois fédérales et/ou provinciales en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Les politiques concernant les changements climatiques évoluent aux niveaux régional, national et international, et des événements de nature politique et économique peuvent avoir une incidence considérable sur la portée des mesures touchant les changements climatiques et sur le moment où ces mesures sont finalement mises en place. Les preneurs à bail et les exploitants tiers des biens générateurs de redevances sont responsables des coûts associés aux règlements environnementaux et au respect de ceux-ci. PrairieSky peut être touchée directement par un ralentissement de l'activité dans le secteur ou par l'incapacité de recouvrer les paiements de redevances. Compte tenu de l'évolution constante du débat sur les changements climatiques ainsi que du contrôle des gaz à effet de serre et des exigences qui en découlent, il n'est pas possible de prévoir avec un haut degré de certitude leur incidence sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. D'autres facteurs de risque expressément liés à l'environnement et aux changements climatiques, y compris une analyse des risques physiques et des risques liés à la transition, sont présentés dans la notice annuelle de PrairieSky datée du 8 février 2021. Le lecteur est invité à consulter ce document, de même que le rapport sur la responsabilité de PrairieSky, qui se trouvent sur notre site Web au www.prairiesky.com.



INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES FACTEURS DE RISQUE ET LA CONJONCTURE SECTORIELLE

Pour obtenir une analyse détaillée des risques, des incertitudes et de la conjoncture sectorielle associés aux activités de PrairieSky, il y a lieu de se reporter à la notice annuelle de PrairieSky datée du 8 février 2021, accessible à partir du profil de PrairieSky sur SEDAR au www.sedar.com et au www.prairiesky.com.

Jugements comptables, estimations et méthodes comptables

Jugements comptables et estimations

Certaines méthodes comptables de la Société nécessitent des jugements subjectifs à l'égard de circonstances incertaines. L'incidence possible de ces estimations, décrite dans le rapport de gestion annuel 2020 de la Société, n'a pas changé au cours de la période à l'étude. De nouvelles informations et des changements de circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les modifications des montants estimés diffèrent sensiblement des estimations actuelles.

Environnement de contrôle

PrairieSky est tenue de se conformer au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Aux fins de l'attestation des documents intermédiaires de la période intermédiaire close le 30 septembre 2021, PrairieSky doit présenter dans le rapport de gestion intermédiaire toute modification à ses contrôles internes à l'égard de l'information financière apportée au cours de la période considérée qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de PrairieSky. PrairieSky confirme qu'aucune modification de cette nature n'a été relevée dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour le trimestre ouvert le 1^{er} juillet 2021 et clos le 30 septembre 2021.

Sommaire des résultats trimestriels et tendances

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021
RÉSULTATS FINANCIERS								
Pétrole brut	46,9 \$	33,0 \$	13,4 \$	24,8 \$	28,0 \$	36,5 \$	42,9 \$	50,3 \$
LGN	6,7	7,0	4,1	4,9	5,6	7,5	8,3	10,1
Gaz naturel	9,8	9,1	7,6	8,7	10,0	12,7	13,7	15,6
Produits tirés de la production génératrice de redevances	63,4	49,1	25,1	38,4	43,6	56,7	64,9	76,0
Autres produits	3,7	3,6	3,1	5,1	3,4	2,8	4,9	2,1
Total des produits	67,1	52,7	28,2	43,5	47,0	59,5	69,8	78,1
Fonds provenant des activités d'exploitation	55,8	46,5	21,3	37,9	41,1	48,8	56,6	66,2
Par action – de base et après dilution ¹⁾	0,24	0,20	0,09	0,16	0,18	0,22	0,25	0,30
Bénéfice net (perte nette)	24,3	8,6	(0,4)	9,4	14,1	18,4	27,5	33,7
Par action – de base et après dilution ¹⁾	0,10	0,04	(0,00)	0,04	0,06	0,08	0,12	0,15
Dividendes déclarés ²⁾	45,4	45,4	13,9	13,4	13,4	14,5	14,5	20,0
Par action	0,195	0,195	0,06	0,06	0,06	0,065	0,065	0,09
Rachats d'actions ordinaires	2,8	5,0	4,1	81,8	–	–	13,2	8,0
Dette nette ³⁾	(3,1)	(5,2)	(8,7)	(66,2)	(42,0)	(57,2)	(35,7)	(187,7)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION								
Volumes de production								
Pétrole brut (b/j)	8 884	8 582	6 035	6 572	7 313	7 278	7 028	7 535
LGN (b/j)	2 819	2 945	2 586	2 473	2 285	2 502	2 612	2 603
Gaz naturel (Mpi ³ /j)	63,0	63,8	60,3	58,2	58,1	57,6	60,5	58,4
Total (bep/j) ⁴⁾	22 203	22 160	18 671	18 745	19 281	19 380	19 723	19 871

1) Le bénéfice net et les fonds provenant des activités d'exploitation par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

2) Un dividende de 0,09 \$ par action ordinaire a été déclaré le 7 septembre 2021. Le dividende a été versé le 15 octobre 2021 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2021.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

4) Se reporter à la rubrique « Conversion du gaz naturel en bep ».

- Les variations trimestrielles des produits, des fonds provenant des activités d'exploitation et du bénéfice net s'expliquent surtout par la fluctuation des prix réalisés des marchandises, des volumes de production génératrice de redevances et de la contrepartie sous forme de primes.
- Les prix du pétrole brut sont généralement déterminés par les forces du marché dans le monde et en Amérique du Nord, y compris les facteurs d'offre et de demande. L'évolution du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien a une incidence sur le prix du pétrole réalisé par la Société par rapport à l'indice de référence WTI, qui est présenté en dollars américains. Au premier trimestre de 2020, les prix réalisés des marchandises ont subi l'incidence négative de l'élargissement des écarts de prix du pétrole brut léger et lourd du Canada par rapport au WTI en raison des déséquilibres entre l'offre et la demande de pétrole brut à l'échelle mondiale, causés d'abord et avant tout par la pandémie de COVID-19. Les écarts ont rétréci après le premier trimestre de 2020, sans toutefois compenser la baisse marquée des prix de référence du WTI réalisés tout au long de 2020. Les prix de référence de toutes les marchandises se sont raffermis en 2021.
- Les prix du gaz naturel sont touchés par de nombreux facteurs, y compris les conditions météorologiques, la demande industrielle et les stocks nord-américains de gaz naturel. Dans l'Ouest canadien, les contraintes de transport pèsent aussi sur les prix du gaz naturel.

- Les volumes de production génératrice de redevances peuvent être touchés par différents facteurs, dont l'ampleur des activités de prospection et de mise en valeur menées par des tiers sur les biens générateurs de redevances, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement, le savoir-faire et les ressources financières des preneurs tiers, les acquisitions de biens producteurs, les conditions météorologiques et les baisses naturelles.
- Les autres produits sont grandement tributaires du moment où la contrepartie sous forme de primes est encaissée lorsque de nouveaux baux sont négociés, lequel peut varier selon les modalités propres à chaque entente.
- Le bénéfice net varie en fonction des produits, comme il est mentionné ci-dessus, ainsi que de l'épuisement, des charges administratives et de l'impôt sur le résultat. Les charges administratives peuvent varier pour une période donnée du fait de l'incidence de la variation du cours de l'action sur les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société. En octobre 2020, le gouvernement de l'Alberta a devancé la réduction du taux d'impôt des sociétés, qui a été ramené de 10 % à 8 % au 1^{er} juillet 2020.
- Les dividendes ont enregistré une baisse minime, puisque le nombre d'actions en circulation au cours du trimestre est diminué des actions rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat. Le dividende est fixé par le conseil d'administration en tenant compte des fonds provenant des activités d'exploitation prévus. En raison de la volatilité du marché mondial causée par la pandémie de COVID-19, le dividende a été ajusté, passant à un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire à compter du deuxième trimestre de 2020. Au premier trimestre de 2021, le dividende trimestriel a été majoré à 0,065 \$ par action ordinaire, puis de nouveau à 0,09 \$ par action ordinaire à compter de la date de clôture des registres du 30 septembre 2021.
- La Société a déclaré des dividendes de 180,5 millions de dollars à ses actionnaires et racheté 11,5 millions d'actions ordinaires pour 114,9 millions de dollars au cours des huit derniers trimestres.
- La dette nette s'est accrue au troisième trimestre de 2020 en raison de l'augmentation importante du nombre d'actions rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat, et au troisième trimestre de 2021, la dette nette a augmenté encore du fait des acquisitions d'actifs réalisées au cours du trimestre, soit surtout l'acquisition de Marten Hills. Au cours des trimestres précédents, le fonds de roulement négatif avait varié en raison principalement de l'incidence des variations des prix des marchandises sur les produits tirés de la production génératrice de redevances à recevoir.

Mesures non conformes aux PCGR

Certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS et sont par le fait même considérées comme des mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Elles sont couramment utilisées dans le secteur pétrolier et gazier et par la Société afin de fournir aux investisseurs potentiels de l'information supplémentaire concernant les liquidités de la Société et sa capacité à générer des fonds pour financer ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR comprennent les produits d'exploitation nets, les produits d'exploitation nets par bep, la marge d'exploitation, les charges administratives en trésorerie, les charges administratives en trésorerie par bep et la dette nette. L'utilisation que fait la direction de ces mesures est détaillée plus loin.

Les « produits d'exploitation nets » s'entendent de la marge en trésorerie dégagée à la vente de produits. Ils correspondent aux produits tirés de la production génératrice de redevances diminués de la taxe à la production et de l'impôt minier ainsi que des charges administratives en trésorerie. Les produits d'exploitation nets fournissent une mesure constante du rendement des biens générateurs de redevances au chapitre des rentrées de trésorerie et de l'exploitation aux fins de la comparaison du rendement sous-jacent d'un exercice à l'autre.

Les « produits d'exploitation nets par bep » s'entendent de la marge en trésorerie dégagée à la vente de produits, par bep. Ils correspondent aux produits d'exploitation nets divisés par les volumes de production quotidiens moyens pour la période. Les produits d'exploitation nets par bep servent à évaluer les rentrées de trésorerie et le rendement de l'exploitation par unité de produits vendus. Les produits d'exploitation nets par bep sont une mesure couramment utilisée dans le secteur pétrogazier pour comparer le rendement. Se reporter au tableau « Résultats d'exploitation » dans le présent rapport de gestion pour obtenir un sommaire des calculs des produits d'exploitation nets de la période à l'étude.

La « marge d'exploitation » représente les produits d'exploitation nets en pourcentage des produits de redevances. La direction utilise cette mesure pour établir des comparaisons entre la Société et d'autres sociétés de production et de prospection du secteur pétrogazier, car elle fait ressortir les produits nets que dégagent les activités d'exploitation.

Les « charges administratives en trésorerie » représentent les charges administratives, compte non tenu de la volatilité et des fluctuations de la charge de rémunération fondée sur des actions au titre des unités d'actions incessibles, des unités d'actions liées au rendement, des unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, des unités d'actions différées et des options sur actions qui n'ont pas été réglées en trésorerie au cours de la période écoulée. Les charges administratives en trésorerie correspondent au total des charges administratives, ajusté pour exclure la charge de rémunération fondée sur des actions pour la période et majoré du montant réel des paiements en trésorerie effectués, le cas échéant, aux termes du régime incitatif d'attribution d'unités d'actions, du régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants ou du régime d'unités d'actions différées. La direction est d'avis que les charges administratives en trésorerie sont un point de référence couramment utilisé par les investisseurs lorsqu'ils comparent des sociétés pour évaluer leur rendement sur le plan de l'exploitation.

Les « charges administratives en trésorerie par bep » représentent les charges administratives en trésorerie, par bep. Elles correspondent aux charges administratives en trésorerie divisées par les volumes de production quotidiens moyens pour la période. Les charges administratives en trésorerie par bep aident la direction et les investisseurs à évaluer le rendement de l'exploitation sur une base comparable d'une période à l'autre.

Charges administratives en trésorerie

Le tableau suivant présente le calcul des charges administratives en trésorerie :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Total des charges administratives	4,7 \$	4,1 \$	22,2 \$	13,7 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	(0,4)	(0,6)	(8,1)	(0,9)
Paiements en trésorerie versés – régime incitatif d'attribution d'unités d'actions	–	–	0,7	1,7
Charges administratives en trésorerie	4,3 \$	3,5 \$	14,8 \$	14,5 \$

La « dette nette » correspond à la dette à long terme majorée du fonds de roulement négatif (diminuée du fonds de roulement positif) et représente les liquidités de la Société, compte tenu de tous les éléments classés dans la dette, comme l'illustre le tableau qui suit.

Dette nette

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Dette à long terme	179,9 \$	– \$	179,9 \$	– \$
Fonds de roulement négatif	7,8	66,2	7,8	66,2
Dette nette	187,7 \$	66,2 \$	187,7 \$	66,2 \$

Mise en garde

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion comprend certaines déclarations concernant les plans et activités d'exploitation futurs de PrairieSky en date du 25 octobre 2021 et il comporte des énoncés prospectifs qui, à notre avis, permettent aux lecteurs de mieux comprendre les activités et les perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs figurant dans le rapport de gestion présentent nos attentes à l'égard de ce qui suit :

- les prix des marchandises, y compris les facteurs liés à l'offre et à la demande de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, et plus précisément l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de production génératrice de redevances, les produits et les flux de trésorerie futurs;
- l'ampleur possible des répercussions de la pandémie de COVID-19 et la reprise économique mondiale, y compris le fait que plusieurs facteurs éventuels sont imprévisibles et ne peuvent être prédits ou quantifiés avec le moindre degré de certitude;
- la stratégie commerciale et la stratégie de croissance de PrairieSky et la provenance attendue de ses produits futurs;
- la politique en matière de dividendes de PrairieSky et son intention de distribuer la majorité de ses flux de trésorerie sous forme de dividendes et de rachats et d'annulations d'actions au fil du temps, intention qui pourrait changer sans préavis;
- l'offre publique de rachat de PrairieSky, et plus précisément le volume et la valeur des rachats futurs aux termes de cette offre en fonction des fonds provenant des activités d'exploitation actuels et prévus;
- la façon dont PrairieSky gère le recouvrement et le risque de crédit et sa conviction que la diversité des payeurs et des produits atténue ce risque;
- les révisions possibles des estimations comptabilisées lorsque les résultats réels sont obtenus;
- l'incidence des activités et des recouvrements au titre de la conformité, qui varient d'un trimestre à l'autre;
- l'incidence de la contrepartie sous forme de primes, qui varie d'un trimestre à l'autre;
- l'estimation que fait la Société de l'approche des exploitants tiers en ce qui concerne les budgets et les dépenses d'investissement;
- la capacité d'atténuer les risques de fluctuations des prix des marchandises et des volumes de production, notamment les conséquences d'un ralentissement des activités de prospection et de mise en valeur;
- les apports de la production moyenne des biens générateurs de redevances, y compris l'incidence des activités de prospection et de mise en valeur, des acquisitions et/ou des baisses;
- l'incidence du cours de l'action de PrairieSky sur les charges administratives;
- la prévision que la mise en valeur des biens générateurs de redevances n'entraînera pas de charges d'exploitation, de coûts en capital, de passifs environnementaux, de frais d'abandon ni d'obligations de remise en état des lieux;
- les engagements futurs attendus et les paiements connexes;
- les changements apportés aux cadres législatifs et réglementaires, y compris ceux qui touchent les lois sur la protection de l'environnement, dans les territoires où la Société exerce ses activités.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent à notre contrôle, notamment l'incidence de la conjoncture économique en général, les conditions du secteur, l'évolution de la pandémie de COVID-19, la volatilité des prix des marchandises, l'insuffisance de la capacité des pipelines, les fluctuations du change, le manque de précision des estimations des réserves, les redevances, les risques environnementaux, la réglementation, les modifications apportées aux lois fiscales ou autres lois, l'instabilité politique et géopolitique, la concurrence des autres intervenants du

secteur, le manque de personnel ou de membres de la direction qualifiés, la volatilité du marché boursier et la capacité de la Société à obtenir des capitaux suffisants de sources internes et externes. De plus, PrairieSky est exposée à de nombreux risques et incertitudes en raison des acquisitions. Ce sont notamment les risques liés à la propriété des actifs acquis et aux litiges pouvant survenir avec des tiers, et à la capacité limitée d'être indemnisée par les tiers en question aux termes de certaines conventions. Les risques qui précèdent ainsi que d'autres risques sont décrits en détail dans la notice annuelle de PrairieSky et dans le présent rapport de gestion, à la rubrique « Gestion des risques ».

Les énoncés prospectifs du présent rapport de gestion sont fondés sur certaines hypothèses, dont les suivantes : la capacité des détenteurs de concessions et des détenteurs d'intérêts économiques directs dans les biens générateurs de redevances de maintenir ou d'augmenter la production et les réserves provenant des biens générateurs de redevances; la capacité et la volonté des détenteurs de concessions et des détenteurs d'intérêts économiques directs dans les biens générateurs de redevances de se conformer aux conditions des contrats de location et aux dispositions contractuelles, selon le cas, en vue de toucher des paiements et la capacité et la volonté de PrairieSky d'exécuter les contrats; la capacité des détenteurs de concessions et des détenteurs d'intérêts économiques directs dans les biens générateurs de redevances d'exercer leurs activités d'une façon sécuritaire et efficace; l'obtention en temps voulu des approbations réglementaires par les détenteurs de concessions et les détenteurs d'intérêts économiques directs dans les biens générateurs de redevances; la volonté et la capacité financière des détenteurs de concessions et des détenteurs d'intérêts économiques directs de continuer à mettre en valeur les biens générateurs de redevances et d'y investir des capitaux additionnels; la capacité des détenteurs de concessions et des détenteurs d'intérêts économiques directs dans les biens générateurs de redevances d'obtenir du financement à des conditions acceptables pour couvrir les dépenses d'investissement; les taux de production des champs pétroliers, les taux de baisse, le rendement des puits et les caractéristiques des biens générateurs de redevances; la capacité de remplacer et d'augmenter les réserves et la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN tirées des biens générateurs de redevances grâce à des travaux de mise en valeur par de tierces parties et à des acquisitions complémentaires; la capacité des tierces parties d'accéder aux installations requises, de les entretenir ou de les agrandir ou de garantir le transport et le stockage adéquat des produits, ainsi que le calendrier et les coûts s'y rapportant; la capacité des exploitants tiers des biens générateurs de redevances de commercialiser avec succès leurs produits pétroliers et gaziers respectifs ou, dans le cas des paiements de redevances obtenus en nature par PrairieSky, la capacité de PrairieSky ou d'un tiers spécialiste en commercialisation de commercialiser avec succès les produits pétroliers et gaziers de PrairieSky; l'accès aux droits de surface octroyé à de tierces parties sur les biens de PrairieSky; les avantages des données sismiques devant être utilisées par PrairieSky et octroyées en sous-licence aux détenteurs de concessions sur les biens générateurs de redevances; l'importance des charges que PrairieSky doit engager, y compris les charges d'intérêts, la taxe à la production et l'impôt minier, les charges administratives et l'impôt sur le résultat; la capacité de PrairieSky à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié et à obtenir des services de façon rentable et en temps voulu; l'absence de poursuites ou de réclamations importantes contre PrairieSky ou qui la concernent; la stabilité générale du contexte politique et économique ainsi que du cadre réglementaire concernant les redevances, l'impôt et les questions environnementales dans les territoires où PrairieSky détient des participations dans des biens pétroliers et gaziers; les prix futurs du pétrole brut, du gaz naturel et des LGN et les taux de change et d'intérêt futurs; l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la demande mondiale de pétrole brut et les prix, de même que sur les conditions sociales et économiques à l'échelle locale et mondiale; et la capacité de PrairieSky à réaliser le volume et(ou) la valeur des rachats décrits aux termes de l'offre publique de rachat actuelle ou d'offres publiques de rachat ultérieures, si elles sont approuvées par la TSX.

Les lecteurs sont avisés que les hypothèses utilisées dans la préparation de l'information de nature prospective et des énoncés prospectifs, même si elles ont été jugées raisonnables à ce moment, peuvent se révéler imprécises et que, par conséquent, ils ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Les résultats, les réalisations ou la performance réels de la Société pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas en mesure de garantir que l'un ou l'autre des événements prévus se produira et, si l'un d'eux se produit, de préciser quels avantages nous pourrions en tirer. Les déclarations portant sur les « réserves » sont considérées comme des énoncés prospectifs, car elles s'appuient sur l'évaluation implicite, formulée en fonction de certaines estimations et hypothèses, que les réserves décrites peuvent être mises en production

de façon rentable dans l'avenir. Les lecteurs sont avisés que la liste de facteurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive.

Les énoncés prospectifs sont à jour à la date de rédaction du présent rapport de gestion et, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige, PrairieSky ne s'engage pas à les mettre à jour ni à les réviser pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date de rédaction des énoncés ou pour refléter des événements imprévus. De nouveaux facteurs étant constatés périodiquement, PrairieSky est dans l'impossibilité de prévoir la totalité de ces facteurs, d'évaluer d'avance leur incidence sur ses activités ou d'établir la mesure dans laquelle un facteur ou un ensemble de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont expressément visés par cette mise en garde.

Le lecteur est en outre prié de noter que la préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction pose certains jugements et qu'elle fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations peuvent varier, et elles auront un effet soit positif, soit négatif, sur le résultat net, à mesure que d'autres renseignements deviendront disponibles et selon l'évolution de la conjoncture économique.

CONVERSION DU GAZ NATUREL EN BEP

Afin de fournir une unité de production unique aux fins d'analyse, les volumes de production de gaz naturel et des réserves ont été convertis de façon mathématique en barils d'équivalent pétrole (« bep »). La Société a recours au ratio de conversion accepté dans le secteur, soit 6 000 pi³ de gaz naturel pour un baril de pétrole (6 kpi³ = 1 b). Le ratio bep de six pour un baril est fondé sur une méthode de conversion utilisant les coefficients d'équivalence énergétique qui s'appliquent principalement au bec du brûleur. Il ne représente pas une équivalence de valeur à la tête du puits et n'est pas établi en fonction du contenu énergétique ni des prix actuels. Le ratio bep est utile pour effectuer des comparaisons et observer les tendances, mais il ne rend pas compte avec précision de la valeur de chacun des produits et peut se révéler trompeur, surtout s'il est pris isolément. De plus, étant donné que le ratio des valeurs s'appuyant sur le rapport entre le prix actuel du pétrole brut et celui du gaz naturel diffère sensiblement de l'équivalence énergétique de 6:1, une conversion selon un ratio de 6:1 peut s'avérer trompeuse à titre d'indication de la valeur.

MONNAIE ET RÉFÉRENCES À PRAIRIESKY

Toute l'information figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires est exprimée en dollars canadiens.

Par souci de commodité, les termes « Société », « nous », « notre », « elle » et « sa », selon le cas, ne font référence qu'à PrairieSky.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est possible d'obtenir de l'information complémentaire sur PrairieSky, notamment ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, ses états financiers consolidés annuels audités de 2020 et les notes y afférentes, ainsi que sa notice annuelle, sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de PrairieSky au www.prairiesky.com.